

Annexe 3

Choix des cycles par
direction

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Journées horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°1	Transverse				Tous agents par défaut	Variables entre 8h et 19h30	0		1 semaine	lundi au vendredi avec repos fixe	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail entre 11h30 et 14h30	08:04	199	1605:16:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (Cabinet)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Formes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°2	Cabinet de la Maire. Cycle unique		Huissiers		7h30/ 15h30 ou 12h/20h00	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	30 min hors temps de travail	07:30	214	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DAC)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
Horaires variables spécifiques																						
Mission tramway																						
N°3	DAC 1		DAC 1 HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	Agents des bibliothèques	Prise de service entre 8h00 et 10h, fin de matinée au plus tôt 11h30. Reprise au plus tard à 14h30, fin au plus tôt à 16h, au plus tard à 19h15.	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:59	201	1604:39:00	1607:00:00	1607:00:00
N°4	DAC 2		DAC 2 HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	Agents des bibliothèques	Prise de service entre 8h00 et 10h, fin de matinée au plus tôt 11h30. Reprise au plus tard à 14h30, fin au plus tôt à 16h, au plus tard à 19h15.	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuit par an ou accueil du public	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:51	201	1577:51:00	1580:00:00	1607:00:00
N°5	DAC 3		DAC 3 HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	Agents des bibliothèques	Prise de service entre 8h55 et 10h, fin de matinée au plus tôt 11h30. Reprise au plus tard à 14h30, fin au plus tôt à 16h, au plus tard à 19h15.	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an / travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:42	201	1547:42:00	1550:00:00	1607:00:00
N°6	DAC 4		DAC 4 Atelier Beaux-Arts HV	Réseau des ateliers Beaux-Arts	Prise de service entre 7h45 et 10h, fin de matinée au plus tôt 11h30. Reprise au plus tard à 14h30, fin au plus tôt à 16h, au plus tard à 23h00.	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:59	201	1604:39:00	1607:00:00	1607:00:00
N°7	DAC 5		DAC 5 Atelier Beaux-Arts HV	Réseau des ateliers Beaux-Arts		1	alternance matin/après-midi ou horaires décalés ou accueil du public	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:51	201	1577:51:00	1580:00:00	1607:00:00
N°8	DAC 6		DAC 6 Conservatoires HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	CMA et CRR	CRR : journée avec prise de service au plus tôt à 7h45 et fin à	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:59	201	1604:39:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DAC)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°9	DAC 7		DAC 7 Conservatoires HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	CMA et CRR	projet de cycle de travail : 20h, ou soir avec prise de service au plus tôt à 13h30 et fin à 23h . CMA : journée avec prise de service au plus tôt à 8h30 et fin de service au plus tard à 20h00 (les autres bornes sont de l'HV classique journée) ou soir avec prise de service au plus tôt à 12h et fin à 22h30 .	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuit par an et ou accueil du public	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi, ponctuellement le 2ème repos est pris un autre jour que le lundi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:51	201	1577:51:00	1580:00:00	1607:00:00
N°10	DAC 8		DAC 8 Conservatoires HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	CMA et CRR		2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi, ponctuellement le 2ème repos est pris un autre jour que le lundi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:42	201	1547:42:00	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DAE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°11	DAE 2		Bourse du travail	Entretien des locaux	6h/14h05(13h05 le vendredi)	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0	4	1	25	2	1 heure hors temps de travail	06:53	225	1548:45:00	1550:00:00	1607:00:00
N°12	DAE 3		Bourse du travail	Mission tramway	50/15h55 ou 15h55/2	4	alternance semaine matin/semaine après midi du lundi au vendredi travail fréquent le samedi. Travail rare le dimanche.	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0	20	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	07:12	209	1504:48:00	1505:00:00	1607:00:00
Cycle annualisé																						
N°13	DAE 1		Ecoles supérieures d'art	Agents d'entretien et maintenance	NC	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0	2,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	08:05	191,5	1547:57:30	1550:00:00	1607:00:00
Horaire variable spécifique																						
N°14	DAE 4		DAE Bureau des marchés de quartier	Contrôleurs de marchés	Prise de service entre 8h et 8h30, fin de plage du matin au plus tôt 12h30. Reprise au plus tôt à 14h, fin au plus tôt à 16h30, au plus tard à 19h30.	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	travail fréquent le samedi et régulier le dimanche. Les repos sont placés en semaine (lundi/mardi ou vendredi/samedi)	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail entre	07:42	201	1547:42:00	1550:00:00	1607:00:00
N°15	DAE 5		DAE Bureau de la vie étudiante	agents chargés de l'accueil du public, du suivi de l'engagement associatif et du fonctionnement du studio audiovisuel	du mardi au vendredi : plage variable 13h45 à 15h, plage fixe 15h à 22h Le samedi : plage variable de 8h à 10h, plage fixe 10h à 11h30, plage variable 11h30 à 14h30, plage fixe 14h30 à 16h, plage variable de 16h à 18h15	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	Repos fixe dimanche et lundi, travail du mardi au samedi	5	2	0	28	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:42	201	1547:42:00	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASES)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Journées horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	Journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°31	T3DASES1		CMS CeGIDD Centre de santé sexuelle, Eastman		Prise de service au plus tôt 8h30, fin au plus tard 19h15	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi (samedi matin ponctuel)	5	2	0	29	1	25	2	45 min hors temps de travail le plus souvent	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00
N°32s	T3DASES2		Paris Espace Cancer, centres de santé sauf Eastman, BSS, CMS Boursault	Mission tramway	Prise de service au plus tôt 8h15, fin au plus tard 20h	1	Accueil du public	1 semaine	travail du lundi au vendredi (samedi matin ponctuel)	5	2	0	29	1	25	2	45 min hors temps de travail le plus souvent	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00
N°33	T3DASES3		DFAS		7h58/12h00 12h45/16h29 9 ou 12h34-20h	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	199,5	1549:27:00	1550:00:00	1607:00:00
N°34	T3DASES4		Service social scolaire	CES, ASE, SMS	8h30/12h30 13h15/17h21 (16h21 une fois par semaine)	4	Travail itinérant sur un cycle dépendant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	39	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:54	190	1501:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°35	T4 DASES 1	0_52_705	EPASE	services restauration	fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:05	226,5	1604:22:30	1607:00:00	1607:00:00
N°36		0_52_730	EPASE	services restauration	fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:30	214	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°37		0_52_750	EPASE	services restauration	fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:50	205	1605:50:00	1607:00:00	1607:00:00
N°38		0_52_800	EPASE	services restauration	fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	08:00	200,5	1604:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°39	T4 DASES 2	1_52_700	EPASE	Service restauration	fonctionnement 24h sur 24	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	3,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:00	225,5	1578:30:00	1580:00:00	1607:00:00
N°40		1_52_715	EPASE	Service restauration	fonctionnement 24h sur 24	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	11,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:15	217,5	1576:52:30	1580:00:00	1607:00:00
N°41		1_52_730	EPASE	Service restauration	fonctionnement 24h sur 24	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	18,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:30	210,5	1578:45:00	1580:00:00	1607:00:00
N°42	T4 DASES 3 et 4	2_52_700	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	8	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:00	221	1547:00:00	1550:00:00	1607:00:00
N°43		2_52_715	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	15,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:15	213,5	1547:52:30	1550:00:00	1607:00:00
N°44		2_52_730	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	22,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:30	206,5	1548:45:00	1550:00:00	1607:00:00
N°45		2_52_745	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	29,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°46		2_52_800	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	35,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	08:00	193,5	1548:00:00	1550:00:00	1607:00:00
N°47		2_95_750	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant	2 semaines	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	9	4	1	5,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:50	197,5	1547:05:00	1550:00:00	1607:00:00
N°48		3_52_700	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	11,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:00	217,5	1522:30:00	1525:00:00	1607:00:00
N°49		3_52_730	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	26	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de	07:30	203	1522:30:00	1525:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASES)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Journées horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	Journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°50	T4 DASES 5	3_52_745	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	32,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	07:45	196,5	1522:52:30	1525:00:00	1607:00:00
N°51		3_52_800	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	38,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	08:00	190,5	1524:00:00	1525:00:00	1607:00:00
N°52		3_43_845	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		4	2	1	4	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	08:45	174	1522:30:00	1525:00:00	1607:00:00
N°53		3_43_915	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		4	2	1	12,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	09:15	164,5	1521:37:30	1525:00:00	1607:00:00
N°54	T4 DASES 6	4_52_815	EPASE	Rythme scolaire	fonctionnement 24h sur 24	4	Travail itinérant sur un cycle dépendant	1 semaine		5	2	0	47	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	08:15	182	1501:30:00	1505:00:00	1607:00:00
N°55	T4 DASES 7	5_42_715	EPASE	Services avec hébergements dont pouponnières, agents effectuant	fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	6,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	07:15	204,5	1482:37:30	1485:00:00	1607:00:00
N°56		5_53_800	EPASE	Services avec hébergements dont pouponnières, agents effectuant	fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	8 semaines (56 jours)	5 jours de travail suivis de 3 jours non travaillés	35	16	5	10,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	08:00	185,5	1484:00:00	1485:00:00	1607:00:00
N°57		5_95_730	EPASE	Services avec hébergements dont pouponnières, agents effectuant	fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	2 semaines	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	9	4	1	5,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	07:30	197,5	1481:15:00	1485:00:00	1607:00:00
N°58		5_95_1000	EPASE	Services avec hébergements dont pouponnières, agents effectuant	fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	2 semaines	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	9	4	1	54,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail	10:00	148,5	1485:00:00	1485:00:00	1607:00:00
N°59	T4 DASES 8	6_52_700	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		5	2	0	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail (30 minutes)	07:00	208	1456:00:00	1460:00:00	1607:00:00
N°60		6_52_800	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		5	2	0	47	1	25	2	Incluse dans le temps de travail (30 minutes)	08:00	182	1456:00:00	1460:00:00	1607:00:00
N°61		6_52_830	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		5	2	0	57,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail (30 minutes)	08:30	171,5	1457:45:00	1460:00:00	1607:00:00
N°62		6_43_830	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		4	2	1	5,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	08:30	171,5	1457:45:00	1460:00:00	1607:00:00
N°63		6_43_845	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		4	2	1	10,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	08:45	166,5	1456:52:30	1460:00:00	1607:00:00
N°64		6_42_705	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	07:05	206	1459:10:00	1460:00:00	1607:00:00
N°65		6_42_715	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	10	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	07:15	201	1457:15:00	1460:00:00	1607:00:00
N°66		6_42_730	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	16,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	07:30	194,5	1458:45:00	1460:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASCO)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°16	DASCO1		AAAS	Mission tramway	11h25/18h30 avec pause méridienne de durée non homogène (8h15-18h30 en semaine extrascolaire)	4	Variations saisonnières importantes	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	13,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	06:59	215,5	1504:54:30	1505:00:00	1607:00:00
N°17	DASCO2		Animateurs des administrations parisiennes	Ramponneau Patay	Prise de service au plus tôt à 9h30, fin au plus tard à 17h30 ; 9h/18h en semaine extrascolaire	2	Variations saisonnières importantes	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	16	1	25	2	45 minutes hors temps de travail une fois par semaine. Le reste du temps incluse dans le temps de travail	07:16	213	1547:48:00	1550:00:00	1607:00:00
N°18	DASCO3		Responsables éducatifs Ville		Prise de service au plus tôt à 9h45, fin au plus tard à 18h30 ; 8h15/18h30 en semaine extrascolaire	2	Variations saisonnières importantes	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	22	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:29	207	1549:03:00	1550:00:00	1607:00:00
N°19	DASCO5		ASEM	En école	7h45/16h45 (15h45 le mercredi) ou 08h15h/17h15h (16h15 le mercredi)	2	Travail auprès d'enfants de moins de 6 ans	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:48	198,5	1548:18:00	1550:00:00	1607:00:00
N°20	DASCO7		ATE	Gardiens non logés /4j	7h00/19h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	Travail du lundi au vendredi avec un JRTT intégré placé en semaine entre le lundi et le vendredi	4	2	1	19	1	25	2	2 heures hors temps de travail	10:00	158	1580:00:00	1580:00:00	1607:00:00
N°21	DASCO8		ATE	Gardiens non logés 5j	7h00/16h (15h un jour par semaine)	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	26,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:48	202,5	1579:30:00	1580:00:00	1607:00:00
N°22	DASCO9		ATE	Ecole	7h00/15h45 ou 8h45/17h30 (9h15-18h le mercredi)	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	Repos le mercredi et le dimanche	5	2	0	26,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	202,5	1579:30:00	1580:00:00	1607:00:00
N°24	DASCO10		ATEE EMOP		7h45/11h45-12h15/16h09	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	33	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	07:54	196	1548:24:00	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASCO)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
Cycles annualisés en année scolaire																						
N°23	DASCO4		ATEE	Maintenance des bâtiments	7h/18h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:06	195	1579:30:00	1580:00:00	1607:00:00
N°25	DASCO11		ATEE	Entretien, avec restauration	7h/18h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:06	195	1579:30:00	1580:00:00	1607:00:00
N°26	DASCO12		ATEE	Entretien, sans restauration	7h/18h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:06	195	1579:30:00	1580:00:00	1607:00:00
N°29	DASCO15		ATEE	Restauration	6h/19h	2	Travail en milieu contraignant et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:56	195	1547:00:00	1550:00:00	1607:00:00
N°27	DASCO13		ATEE	Gardien de nuit	20h/6h ponctuellement 9h/16h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	1 semaine	?	4	2	1	0	1	25	2	incluse dans le temps de travail	09:30	156	1482:00:00	1485:00:00	1607:00:00
Régime d'équivalence horaire (article 8 du décret 2000-815) et cycle annualisé en année scolaire																						
N°28	DASCO14		ATEE	Agents d'accueil logés	6h/19h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:44	195	1703:00:00	1703:00:00	1607:00:00
Régime d'équivalence horaire (article 8 du décret 2000-815) et cycle annualisé en année civile																						
N°30	DASCO6		ATE	Gardiens logés	7h/19h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	2 heures 30 hors temps de travail	09:30	189	1795:30:00	1795:30:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASCO)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
Horaire variable spécifique																						
N°31	DASCO 16		DASCO Action collégien		Prise de service entre 8h30 et 11h30, fin de plage du matin au plus tôt 13h. Reprise au plus tard à 15h, fin au plus tôt à 16h30, au plus tard à 21h30. Le mercredi la plage fixe matin est 10h30/12h et la plage fixe après-midi 13h/14h30. Le samedi, prise de service entre 9h et 14h, fin de service	3	Travail plus de 20 nuits par an	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	27	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail entre	07:27	204,5	1523:31:30	1525:00:00	1607:00:00
N°32	DASCO 17		DASCO Coordonnateurs SCAP	SDES/SCAP Coordonnateurs des cours d'adulte à Paris	Prise de service entre 8h30 et 10h30, fin de plage du matin au plus tôt 12h. Reprise au plus tard à 15h, fin au plus tôt à 16h30, au plus tard à 21h30. Le samedi, prise de service entre 9h et 13h,	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	27	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:52	204	1604:48:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DEVE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion	
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°80	DEVE1		DEVE	SEJ SAB Scim SSTVAU SPL	Jardiniers	7h30/12h-13h/16h15	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	203,5	1577:07:30	1580:00:00	1607:00:00
N°81	DEVE2		DEVE	Mission tramway	Pôle horticoles	Prise de service au plus tôt à 7h, fin au plus tard à 16h45 selon les périodes de l'année	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	203,5	1577:07:30	1580:00:00	1607:00:00
N°82	DEVE3		DEVE	SEJ	Jardiniers, cycle saisonnier	8h/12h-13h/15h45 de novembre à février ; 7h30/12h-13h/16h45, de mars à octobre	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	203,5	1577:07:30	1580:00:00	1607:00:00
N°83	DEVE4		DEVE	s Dir ressourc	AT et TSO SPL travaux et maintenance	7h30/11h30-12h30/16h15	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°84	DEVE5		DEVE	SEJ	ATEE entretien général	7h30/12h-13h/16h22 (16h02 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°85	DEVE6		DEVE	Scim	ATEE et TSO entretien général	7h40 (8h de novembre à février)/12h-13h/16h32	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°86	DEVE7		DEVE	SAB	ATEE et TSO entretien général	7h30/12h-13h/16h22 (8h/12h-13h/16h32 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°87	DEVE8		DEVE	SEJ	ATEE et TSO entretien général	7h30/12h-13h/16h22 (16h02 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	29,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°88	DEVE9		DEVE	SEJ	ATEE et TSO entretien général	7h30/12h-13h/16h22 (16h02 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos le mercredi et le dimanche	5	2	0	29,5	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DEVE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Formes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°89	DEVE10		DEVE	SCim	Fossoyeurs	8h/12h-13h/16h33	3	Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:33	201,5	1521:19:30	1525:00:00	1607:00:00
N°90	DEVE11		DEVE	SAB	Bucheron et AM sylvicoles	7h30/12h00-13h00/16h22 (14h50 le vendredi)	3	Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:33	201,5	1521:19:30	1525:00:00	1607:00:00
N°91	DEVE12	2-52-745	DEVE	Agence de l'écologie urbaine	Bibliothécaires maison Paris nature	9h/12h-12h45/17h30	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	travail du mardi au samedi	5	2	0	29,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°92	DEVE13	1-52-750	DEVE	Agence de l'écologie urbaine	Ferme de Paris/Maison du jardinage et Maison Paris Nature	Selon les sites et les périodes de l'année, prise de service au plus tôt à 8h30, fin au plus tard à 19h	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:50	201,5	1578:25:00	1580:00:00	1607:00:00
N°93	DEVE14		DEVE	SEJ Divisions horticoles	ALG	9h/16h30 ou 10h/17h30 ou 11h30/19h	4	travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines	4 jours de travail / 3 jours de repos en semaine 1 et 3 ; 6 jours de travail / 1 jour de repos en semaine 2 et 4.	20	8	0	28,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	200,5	1503:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°94	DEVE15		DEVE	SCim	AAS	Selon les sites et les périodes de l'année, prise de service au plus tôt à 7h45, fin au plus tard à 18h24	4	travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	Variable, hors temps de travail	07:34	198,5	1501:59:00	1505:00:00	1607:00:00
N°95	DEVE16		DEVE	SAB	AAS	9h15/17h30 ou 12h15/20h30 (en été seulement)	4	travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du lundi au vendredi en semaine 1 et 4 jours de la semaine 2	9	4	1	21	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	08:15	182	1501:30:00	1505:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DEVE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Formes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion	
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°96	DEVE17	2-95-800	DEVE	Ss dir ressources	B.PROG EXE.BUDGRo ulement 2*8	Prise de service au plus tôt à 9h, fin au plus tard à 19h25 selon les périodes de l'année	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	2 semaines	travail du lundi au vendredi en semaine 1 et 4 jours de la semaine 2	9	4	1	9,5	1	25	2	45 min à 1h hors temps de travail	08:00	193,5	1548:00:00	1550:00:00	1607:00:00

Choix des cycles par direction (DFPE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail			Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion		
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés											Nb de jours de repos	
																					Repos hebdomadaires	JRTT intégrés
N°97	DFPE 1		EAJE	ATEPE ayant des fonctions de cuisine	Arrivée au vestiaire au plus tôt 10 minutes avant l'ouverture et départ du vestiaire au plus tard 10 minutes après la fermeture. En Jardins d'enfants pédagogiques : arrivée vestiaire à 8h05 et départ vestiaire à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les mercredis, arrivée vestiaire à 8h05 et départ vestiaire à 11h45.	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			1 heure hors temps de travail	07:42	198	1524:36:00	1525:00:00	1607:00:00		
N°98	DFPE 2		EAJE	Mission tramway	Arrivée au vestiaire au plus tôt 5 minutes avant l'ouverture et départ du vestiaire au plus tard 5 minutes après la fermeture.	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			1 heure hors temps de travail	07:42	198	1524:36:00	1525:00:00	1607:00:00		
N°98	DFPE 3		EAJE	Responsables	La journée de travail s'organise pendant l'amplitude horaire d'ouverture des établissements	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0			1 heure hors temps de travail	07:42	198	1524:36:00	1525:00:00	1607:00:00		
N°99	DFPE 4		PMI	Centres de PMI	8H30/17H23 ou 8H37/17H30	1		1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			1h hors temps de travail	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00		
N°100	DFPE 5		EAJE	Assistantes maternelles	L'amplitude horaire en journée continue varie de 10h pour un enfant à 11h pour 2 enfants et plus.	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			NC	10:00	198	1980:00:00	1525:00:00	1607:00:00		
N°101	DFPE 6		PMI	Centre de planification et d'éducation familiale	8h45/17h23	1		1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			45 min hors temps de travail	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00		
N°102	DFPE 7		Crèches collectives et multi accueil	Jardins d'enfants pédagogiques APS et EJE	8h15/17h (11h45 le mercredi)	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			sur le temps de travail	07:42	198	1524:36:00	1525:00:00	1607:00:00		
N°103	DFPE 8		PMI	Psychologues	Entre 8h et 18h	1		1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			45 min hors temps de travail	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00		
N°104	DFPE 9		PMI	SAMF	8h45/17h38	1		1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			1h hors temps de travail	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00		
N°105	DFPE 10		PMI	Territoires de PMI Cadres de santé	La journée de travail s'organise pendant l'amplitude horaire d'ouverture des établissements	1		1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			45 min hors temps de travail	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00		
N°105	DFPE 10 bis		PMI	Territoires PMI CDM Cité	La journée de travail s'organise pendant l'amplitude horaire d'ouverture des établissements	2	Travail exclusif et permanent face à un public dépendant, en établissement	1 semaine	Repos fixe samedi et dimanche, travail du lundi au vendredi	5	2	0			45 min hors temps de travail	07:53	196,5	1549:04:30	1550:00:00	1607:00:00		

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DILT)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Journées horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°106	DILT 1		DILT	STTAM	Chefs de garage responsables de production DLT et DLV	7h45-16h17	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:47	199	1548:53:00	1550:00:00	1607:00:00
N°107	DILT 2		DILT	SDPO Agence de gestion Nord Est Centre	accueil av de Fra	8h/15h44 ou 11h16/19h	1	alternance matin/après midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	3	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	06:59	226	1578:14:00	1580:00:00	1607:00:00
N°108	DILT 3		DILT	Mission tramway	Accueil	8h/15h49 ou 11h11/19h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°109	DILT 4		DILT	SDPO Agence de gestion Centre	Accueil Hotel de Ville	7h45/15h29 ou 12h31/19h30 (12h31/20h quatre semaines par an)	1	alternance matin/après midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	3	1	25	2	45 heure hors temps de travail (30 quatre semaines par an)	06:59	226	1578:14:00	1580:00:00	1607:00:00
N°110	DILT 5		DILT	SDPO Bureau de nettoyage des locaux	Agents de nettoyage	6h/13h05 ou 7h/14h05 ou 8h/15h05. Départ anticipé d'une heure le vendredi	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	4	1	25	2	incluse dans le temps de travail	06:53	225	1548:45:00	1550:00:00	1607:00:00
N°111	DILT 6		DILT	SDPO Agence de gestion	Gardiens des mairies d'arrondissement	6h00/09h05 (09h35 le lundi) et 17h/21h00. Par semaine 3h30 de temps de travail entre 9h05 et 17h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	Hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°112	DILT 7		DILT	Bureau du nettoyage des locaux	Inspecteurs de nettoyage	prise de service à 6h/fin de service au plus tard 15h55	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	31	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:35	198	1501:30:00	1505:00:00	1607:00:00
N°113	DILT 8		DILT	SDPO Agence de gestion	SSIAP Hôtel de ville	07h/15h05 ou 11h55/20h	1	alternance matin/après midi	1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	14	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:20	215	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DILT)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Journées horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail														
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos		Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°114	DILT 9		DILT	SDPO Agence de gestion	SSIAP Hors Hôtel de ville	8h/18h45 ou 09h15/20h	1	alternance matin/après-midi	2 semaines	Travail du lundi au mercredi ou jeudi une semaine sur deux	7	4	3	1	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	10:00	158	1580:00:00	1580:00:00	1607:00:00
N°115	DILT 10		DILT	STTAM	Entretien des locaux DTE	7h40/16h13	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:48	198,5	1548:18:00	1550:00:00	1607:00:00
N°116	DILT 11		DILT	STTAM	AT Motocyclistes DOD	8h00/14h59 ou 12h01/19h00	1	alternance matin/après-midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	3	1	25	2	incluse dans le temps de travail	06:59	226	1578:14:00	1580:00:00	1607:00:00
N°117	DILT 12		DILT	STTAM	Centrale de réservation	7h00/15h33 ou 08h27/17h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	198,5	1548:18:00	1550:00:00	1607:00:00
N°118	DILT 13		DILT	STTAM	Conducteurs DLT	6h00/14h33 ; 6h30/15h03 ; 7h00/15h33 ou 7h30/16h03	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	198,5	1548:18:00	1550:00:00	1607:00:00
N°119	DILT 14		DILT	STTAM	Entretien véhicules et magasins DLT	7h40/16h13	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	198,5	1548:18:00	1550:00:00	1607:00:00
N°120	DILT 15		DILT	STTAM	Entretien véhicules garage + exploitation DLV	7h40/16h13	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	198,5	1548:18:00	1550:00:00	1607:00:00
N°121	DILT 16		DILT	STTAM	Exploitation DC	8h00/16h32 ou 11h28/20h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	199	1548:53:00	1550:00:00	1607:00:00
N°122	DILT 17		DILT	STTAM	Exploitation DL	6h00/14h32 ou 11h28/20h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	199	1548:53:00	1550:00:00	1607:00:00
N°123	DILT 18		DILT	STTAM	Maitrise DLT	7h00/15h32 ou 10h58/19h30	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	199	1548:53:00	1550:00:00	1607:00:00
N°124	DILT 19		DILT	STTAM	Maitrise DOD	8h00/16h32 ou 10h28/19h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	30	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	199	1548:53:00	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DILT)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Journées horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°125	DILT 20		DILT	STTAM	Veilleurs de nuit DLT	19h30/5h30 ou 20h00/6h00	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	4 semaines (28 jours)	2 à 5 jours de travail suivis de 3 à 5 jours non travaillés	14	8	6	2,5	1	25	2	hors temps de travail	10:00	148,5	1485:00:00	1485:00:00	1607:00:00
N°229	DILT 21		DILT	STTAM	SSIAP	Hôtel de Ville	0			67 gardes dans l'année								24:00:00	67	1608:00:00	1607:00:00	1607:00:00	
N°230	DILT 22		DILT	STTAM	Chauffeurs monobins	Entre 8h et 20h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	7,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:15	221,5	1605:52:30	1607:00:00	1607:00:00
Régime d'équivalence horaire (article 8 du décret 2000-815)																							
N°231	DILT 23		DILT	STTAM	Chauffeurs binômes	Entre 8h et 24h	0		2 semaines	travail 3,5 jours une semaine, 1,5 jours la semaine suivante	6	4	4	1	1	25	2	45 min hors temps de travail	11:40	146	1703:20:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DJS)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Horaires horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°126	DJS1		SDJ	Kiosque jeunes	10h50-13h00 et 14h-19h	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	travail du mardi au samedi	5	2	0	13	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:10	216	1548:00:00	1550:00:00	1607:00:00
N°127	DJS2		SDAS	Mission tramway	08h30/12h00 - 13h10/17h00	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du mardi au samedi	5	2	0	18	1	25	2	1 h 10 hors temps de travail	07:20	211	1547:20:00	1550:00:00	1607:00:00
N°128	DJS3		SDAS	Service des grands stades et de l'événementiel ATIS TSO maîtrise	8h30/12h15-13h09/17h09	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	54 minutes hors temps de travail	07:45	203,5	1577:07:30	1580:00:00	1607:00:00
N°129	DJS4			Circonscription ATIS spécialité ATPF	-	1		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	5,5	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	07:04	223,5	1579:24:00	1580:00:00	1607:00:00
N°130	DJS4'			Circonscription ATIS spécialité ATPF	-	1		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00
N°131	DJS4''			Circonscription ATIS spécialité ATPF	-	1		1 semaine	travail du lundi au vendredi avec un jour de repos supplémentaire	4	2	1	6	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	08:55	177	1578:15:00	1580:00:00	1607:00:00
N°132	DJS5			Circonscription EAPS aquatiques	-	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines	Sur trois semaines, 11,5 jours travaillés, 9,5 jours non travaillés	11,5	6	3,5	5,5	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	09:15	162,5	1503:07:30	1505:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DJS)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°133	DJS6		Circonscription	EAPS terrestres	-	1		1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	13	1	25	2	Incluse dans le temps de travail en période scolaire ; hors temps de travail pendant les vacances scolaires	07:18	216	1576:48:00	1580:00:00	1607:00:00
N°134	DJS7		SDAGE	Equipe mobile des sports	7h42/11h39-12h33/16h30	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	33	1	25	2	54 minutes hors temps de travail	07:54	196	1548:24:00	1550:00:00	1607:00:00
N°135	DJS8		Circonscription	ATIS en 5/2	-	4	travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail 5 jours entre le lundi et le dimanche	5	2	0	28,5	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	07:30	200,5	1503:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°136	DJS9		Circonscription	ATIS en 4/3	-	4	travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail 4 jours par semaine	4	2	1	5,5	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	08:23	179,5	1504:48:30	1505:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DCPA)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°67	DCPA 1 et 5		Ateliers (SLA, SABA, STEGC, SET y compris événementiel Hotel de Ville) et SL		7h45/11h45 ;12h45/16h39 ou 9h15/11h45 ;12h45/18h09	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	33	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:54	196	1548:24:00	1550:00:00	1607:00:00
N°68	DCPA 2 et 4		SELT/SALPA SELT/SL /magasin 1/2/3/4 Bedier et Radiguet		7h30/11h30 ;12h15/15h59 ou 7h30/11h45 ;12h30/15h59	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	29	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:44	200	1546:40:00	1550:00:00	1607:00:00
N°69	DCPA 3		SLA 1/2/3/4	Mission tram	7h30/11h45 ;12h30/17h06	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe 4 jours entre lundi et vendredi	4	2	1	4	1	25	2	45 min hors temps de travail	08:51	175	1548:45:00	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRT libes maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours de repos												
										Repos hebdomadaires	JRTT intégrés											
N°137	DPE1		Ecole propreté	Eboueurs	7/13h49 ou 10h26/1	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi.	5	2	0	2	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°138	DPE2		Divisions territoriales	Assisoin tram	0/12h19 - 13h25-17h	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi.	5	2	0	5,5	1	25	2	Hors temps de travail	07:04	223,5	1579:24:00	1580:00:00	1607:00:00
N°139	DPE3		Divisions territoriales	Eboueurs 6/5	petite journée (11h36 le dimanche), 6h/17h avec pause entre 12h21 et 13h25 en grande journée	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	de 4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 jours de repos	37	16	3	14	1	25	2	Hors temps de travail uniquement en grande journée : 04 minutes	07:43	195	1504:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°140	DPE4		Divisions territoriales	Eboueurs 6/9	6h00/12h26 en petite journée (11h36 le dimanche) : 6h00/16h29 en grande journée avec pause méridienne de 59 minutes - Dimanche : 6h00 à 11h36	4	travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines (42 jours)	4 jours de travail suivis de 2 à 3 jours de repos	27	12	3	14	1	25	2	Hors temps de travail uniquement en grande journée : 59 minutes	07:42	195	1501:30:00	1505:00:00	1607:00:00
N°141	DPE5		Divisions territoriales	4*9	6h/12h21 et 13h25/16h44	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	5 semaines (35 jours)	4 jours de travail suivis de 2 à 3 jours de repos	20	10	5	17	1	25	2	1h04 hors temps de travail	09:40	160	1546:40:00	1550:00:00	1607:00:00
N°142	DPE6		Divisions territoriales	RF éboueur	5h30/13h15 ou 6h/13h45 ou 12h27/20h12 Soirée : 15h57/23h42	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	4 semaines	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines 50/7h	19	8	1	18,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°143	DPE7 et 10		Divisions territoriales	Eboueurs	5h30/13h18 (2h33 le dimanche) ou 6h/13h48 (1h03 le dimanche) ou 15h42 à 23h30 (saisonnier, en été), ou 12h30/20h12	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 repos	37	16	3	14	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:43	195	1504:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°144	DPE8		Divisions territoriales	Eboueurs	5h30/13h24 ou 6h/13h54 (fin à 11h36 ou 12h06 le dimanche)	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 repos	37	16	3	14	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:43	195	1504:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°145	DPE9		Divisions territoriales	Eboueurs standardistes et centre d'approvisionnement	6h/13h45 ou 6h30/14h05 ou 7h/14h45 ou 11h15/19h ou 12h25/20h10 ou 8h15/17h00 (pause 57 minutes) ou 8h/16h42 (pause 57 minutes)	1	Alternance m	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail sauf quand horaire de journée	07:45	203,5	1577:07:30	1580:00:00	1607:00:00
N°146	DPE11 et 12		Circonscription fonctionnelle	Magasin nuit et antenne voie rapide nuit	21h45/5h22	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	2 semaines	Repos fixe lundi au vendredi ; un JRTT intégré par quinzaine	9	2	1	8,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:37	194,5	1481:26:30	1485:00:00	1607:00:00
N°147	DPE13		Circonscription fonctionnelle	Magasin	5h/12h41 ou 6h30/14h11 ou 13h56/21h37	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL. Un JRTT intégré toutes les trois semaines	14	6	1	10,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	201,5	1548:11:30	1550:00:00	1607:00:00

Choix des cycles par direction (DPE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail														
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours de repos			Nb JRTT libérés maximal	Journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
										Repos hebdomadaires	JRTT intégrés											
N°148	DPE14		Circonscription fonctionnelle	Programmatique	8h30/17h07 (pause méridienne) ou 5h/12h41 ou 12h15/19h56 ou 14h/21h41	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL. Un JRTT intégré toutes les trois semaines, alternativement lundi et vendredi.	14	6	1	10,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	201,5	1548:11:30	1550:00:00	1607:00:00
N°149	DPE15 et 16		Circonscription fonctionnelle	jour maîtrise	12h19/20h	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines (ou 6 semaines pour la fiche 16)	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL. 2 JRTT intégrés toutes les six semaines	14	6	1	10,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	201,5	1548:11:30	1550:00:00	1607:00:00
N°150	DPE17		Circonscription fonctionnelle	antenne maître	5h/12h41	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines	Travail du lundi au samedi en semaine 1 et 2 puis du mardi au vendredi en semaine 3. Un JRTT intégré toutes les trois semaines	14	6	1	10,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	201,5	1548:11:30	1550:00:00	1607:00:00
N°151	DPE18 et 21		Fonctionnelle AVR et ATT et AVN	Eboueurs 4*4	ATT : 4h/13h59 AVN : 11h53/21h52	4	travail en roulement du lundi au dimanche	4 jours de travail suivis de 4 jours non travaillés (56 jours)	28	16	12	1	1	25	2	20 min sur le temps de travail	09:59	150,5	1502:29:30	1505:00:00	1607:00:00	
N°152	DPE 19 et 20		Fonctionnelle AVR et programmation nuit	eboueurs 4*4 n	19h30 à 5h21 19h00 à 00h51 pour un agent	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	4 jours de travail suivis de 4 jours non travaillés (56 jours)	28	16	12	1	1	25	2	20 min sur le temps de travail	09:51	150,5	1482:25:30	1485:00:00	1607:00:00	
N°153	DPE 22		SMM	Conducteurs	5h25/13h13 ou 12h42 à 20h30	4	travail en roulement du lundi au dimanche	16 semaines (56 jours)	4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 repos	74	32	6	16	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:48	193	1505:34:00	1505:00:00	1607:00:00
N°154	DPE 23		SMM	Maîtrise horaires décalés	7h30/16h14 (pause méridienne 41 minutes) ou 5h40/5.3h13 ou 12h27/20h30 ou 16h02/00h05	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	36,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	08:03	192,5	1549:37:30	1550:00:00	1607:00:00
N°155	DPE 24		SMM	Maîtrise nuit	21h33/5h18	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	37,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	191,5	1484:07:30	1485:00:00	1607:00:00
N°156	DPE 25		SMM	RF nuit	21h50/5h16	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0,5	3,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:26	199,5	1482:57:00	1485:00:00	1607:00:00
N°157	DPE26		SMM	Inducteurs 2/	15h59/0h05	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	5 à 6 jours de travail suivis de 2 à 4 jours non travaillés	36	16	4	15	1	25	2	20 min sur le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°158	DPE27		SMM	Eboueurs 2/L	16h/23h30	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	5 à 6 jours de travail suivis de 2 à 4 repos	37	16	3	9	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:30	200,5	1503:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°159	DPE28		SMM	Entenance 5/	7h30/16h12 (pause méridienne 57mn) ou 9h00/12h45 ou 12h00/19h45 ou 16h33/00h18	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail							Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos		Nb JRTT											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés												
N°160	DPE29		SMM	CF conducteur	5h25/13h10 ou 12h45/20h30 ou 7h30/16h12 (pause méridienne 67min)	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	29	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00		
N°161	DPE 30		SMM	AEMA soirée	16h02/00h05	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	36,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	08:03	192,5	1549:37:30	1550:00:00	1607:00:00		
N°162	DPE31		STEA	Magasin	7h00/16h10 (le vendredi 12h05)	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	18	1	25	2	55 minutes hors temps de travail	07:37	211	1607:07:00	1607:00:00	1607:00:00		
N°163	DPE32		STEA réseau	Egoutiers	6h50/13h40 ou 5h50/12h40 ou 12h/18h50	7	travail insalubre dans le réseau des égouts	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	17,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	06:47	211,5	1434:40:30	1435:00:00	1607:00:00		
N°164	DPE33		STEA	RF agents de maîtrise	6h50/15h38 ou 9h52/18h40 (Pause méridienne 55 min) ou 7h30 à 14h38 (alternativement)	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	55 minutes hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00		
N°165	DPE 34		STEA	supervision	alternativement 6h30/13h15 ; 13h/21h ; 20h45/6h45 ; hors roulement journées de 7h48 Sans pause méridienne	7	travail en 3*8	8 semaines (56 jours)	35 jours de roulement suivi de 21 jours en journée	36	16	4	25	1	25	2	20 min sur le temps de travail	08:03	178	1432:54:00	1435:00:00	1607:00:00		
N°166	DPE 35		STEA	Encadrants musée des égouts	9h10/17h40	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	4 semaines (28 jours)	alternativement travail du lundi au samedi en semaine 1 et 3 et du mardi au vendredi en semaines 2 et 4	20	8		29,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00		
N°167	DPE 36		STEA	Egoutiers musée des égouts	9h10 à 17h40	7	travail insalubre dans le réseau des égouts	4 semaines (28 jours)	alternativement travail du lundi au samedi en semaine 1 et 3 et du mardi au vendredi en semaines 2 et 4	20	8	2	16	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:37	188	1431:56:00	1435:00:00	1607:00:00		
N°168	DPE37		STEA permanence	Egoutiers	4 horaires successifs : 6h10/13h05 - 11h50/17h45 - 16h40/23h35 - 22h35/6h50	7	travail en 3*8	36 jours	6 jours de travail suivis de 3 jours de repos	24	12	1,7	2	1	25	2	20 min sur le temps de travail	06:50	210	1435:00:00	1435:00:00	1607:00:00		
N°169	DPE38		STEA	Egoutiers métalliers Atelier Villette Delesseux	6h50/13h40 ou 7h00/14h14	7	travail insalubre dans le réseau des égouts	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	17,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	06:47	211,5	1434:40:30	1435:00:00	1607:00:00		

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPMP)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion	
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°170	DPMP1	4_52_730	DT Centre	Agents de surveillance des bâtiments centraux	06h40/14h10 13h50/21h20	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines	travail du lundi au vendredi	40	16	0	28,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:30	200,5	1503:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°171	DPMP2	1_52_730	DT	Mission tramway	7h50/15h20 ou 10h40-18h10 Le Jeudi 12h40-20h10 samedi matin : 7h50-13h35	1	Alternance matin/après-midi	4 semaines	travail du lundi au samedi en semaine 1 et du mardi au vendredi en semaine 2	20	8	0	13,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:19	215,5	1576:44:30	1580:00:00	1607:00:00
N°172	DPMP3	1_52_800	DT	Agents et encadrants MAP	7h30/15h30 11h/19h	1	Alternance matin/après-midi	2 semaine	travail du lundi au vendredi	10	4	0	32	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	197	1576:00:00	1580:00:00	1607:00:00
N°173	DPMP4	4_147_800	DT	Agents et encadrants MAP	7h30/15h30 11h/19h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines		28	12	2	23	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°174	DPMP5	4_147_800	DT	Agents et encadrants médiateurs	14h00/22h00 entre le 1er octobre et le 30 avril ; 16h00/minuit entre le 1er mai et le 30 septembre	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	23	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°175	DPMP6	4_95_815	DT	Agents et encadrants brigade d'accueil et de surveillance des parcs et jardins	Selon les sites et les périodes de l'année, prise de service au plus tôt à 9h55, fin au plus tard à 21h50	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail 5 jours une semaine et 4 jours la suivante	9	4	1	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:15	182	1501:30:00	1505:00:00	1607:00:00
N°176	DPMP7	4_42_800	DT	Agents et encadrants jours	7h/15h ou 12h/20h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	12 semaines	Séquences de 4 jours de travail suivies de 2 jours de repos	56	24	4	23	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°177	DPMP8	4_147_800	DT SDA	Agents et encadrants jours/Agents de l'unité motocyclistes et du BEPP	7h00/15h00 ou 12h/20h00	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines		28	12	2	23	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°178	DPMP9	1_52_800	DT	Agents et encadrants brigade de jour	7h/15h-12h/20h	1	Alternance matin/après-midi	4 semaines	travail du lundi au samedi en semaine 1 et 3 et du mardi au vendredi en semaine 2 et 4	10	4	0	32	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	197	1576:00:00	1580:00:00	1607:00:00
N°179	DPMP10	0_52_730	DT	Agents et encadrants brigade C jour	9h30/17h	1		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	18,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:30	210,5	1578:45:00	1580:00:00	1607:00:00
N°180	DPMP11	4_42_800	DT	Agents et encadrants brigade de soirée	16h/24h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines	Séquences de 4 jours de travail suivies de 2 jours de repos	14	6	1	23	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPMP)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail														
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos		Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°181	DPMP12	4_147_800	DT	Agents et encadrants brigade de soirée	16h/24h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	23	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°182	DPMP13	4_199_800	Sous-dir ressources et méthodes	Moniteur d'entraînement physique et sportif	6h30/14h30 ou 9h/17h ou 12h/20h ou 16h/00h.	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines		19	8	1	28	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°183	DPMP14	5_2927_1000	Div d'appui	Agents et encadrants des brigades de surveillance de l'Hotel de Ville nuit ET BATIMENTS CENTRAUX NUIT	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	8 semaines	roulement sur tous les jours de la semaine	29	16	11	8,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	10:00	148,5	1485:00:00	1485:00:00	1607:00:00
N°184	DPMP15	4_1315_1200	Div d'appui	Maitre chien	13h/1h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines		13	8	7	12,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	12:00	125,5	1506:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°185	DPMP16	0_52_730	Ss dir de l'état major	Agents et encadrants de l'unité épave et ventouses	7h30/15h ou 9h30/17h	1	Travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	18,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	210,5	1578:45:00	1580:00:00	1607:00:00
N°186	DPMP17	4_199_800	Div d'appui	Agents et encadrants des brigades de surveillance de l'Hotel de Ville et groupe de protection des élus	06h40/14h30 ou 13h20/21h20	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines		19	8	1	28	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°187	DPMP18	4-95-800	Div d'appui	Agents et encadrants de l'unité d'appui matin	6/14h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du mardi au vendredi en semaine 1 ; lundi, mardi, du vendredi au dimanche en semaine 2	9	4	1	15	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°188	DPMP19	5-33-1000	Ss dir de l'état major	OP brigade n	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	6 semaines	3 jours de travail suivis de 3 jours de repos	21	12	9	4,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	10:00	148,5	1485:00:00	1485:00:00	1607:00:00
N°189	DPMP20	5-1110-1000	Div d'appui	Agents et encadrants division d'appui nuit	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	3 semaines	Séquences de 2 à 3 jours de travail suivies de 1 à 4 jours de repos	11	6	4	11,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	10:00	148,5	1485:00:00	1485:00:00	1607:00:00
N°190	DPMP21	4-95-800	Div d'appui	Agents et encadrants unité appui soirée	16h00/0h00	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du mardi au vendredi en semaine 1 ; lundi, mardi, du vendredi au dimanche en semaine 2	9	4	1	15	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPMP)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail														
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos		Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°191	DPMP22	4-42-800	Ss dir de l'état major	Agents et encadrants SCOP jour	6h30/14h30 ou 13h30/21h30	4	travail en roulement du lundi au dimanche	12 semaines	Séquences de 4 jours de travail suivies de 2 jours de repos	56	24	4	23	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°192	DPMP23 et 24	4_43_900	Ss dir de l'état major	Agents et encadrants SCOP soirée et idem matin	14h/23h ; 6h30/15h30	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail 5 jours dont un WE en semaine 1 et 3 jours de la semaine 2	9	4	2	10	1	25	2	incluse dans le temps de travail	09:00	167	1503:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°193	DPMP25	1_52_730	DT	Agents et encadrants unité de vidéo verbalisation	7h/14h30 12h30/20h	1	Alternance matin/après-midi	2 semaines	travail du lundi au samedi en semaine 1 et du mardi au vendredi en semaine 2	10	4	0	18,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	210,5	1578:45:00	1580:00:00	1607:00:00
N°194	DPMP26	4_241_730	DAPPV	Agents et encadrants médiateurs	10h30/18h00 ou 14h30/22h00 entre le 1er octobre et le 31 mai et 16h00/23h30 entre le 1er juin et le 30 septembre	4	travail en roulement du lundi au dimanche	5 semaines	séquences de 3 à 5 jours de travail suivis de 1 à 3 repos	24	10	1	18,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	200,5	1503:45:00	1505:00:00	1607:00:00
N°195	DPMP27	4-147-800	DAPPV	Agents et encadrants UASA	7h/15h ou 14h/22h	4	travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	23	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°196	DPMP28	4-147-800	Toutes Sous-Direction	Encadrants selon les horaires prévus à la fiche de poste	Prise de service au plus tôt à 7h, fin au plus tard à 24h selon fiche de poste	4	travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	23	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°197	DPMP29	4_42_800	Toutes Sous-Direction	Encadrants selon les horaires prévus à la fiche de poste	Prise de service au plus tôt à 7h, fin au plus tard à 24h selon fiche de poste	4	travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	23	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	188	1504:00:00	1505:00:00	1607:00:00
N°198	DPMP30	5_4333_1000	Sous-direction de l'état major	Agents et encadrants nuit SCOP	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	13 semaines		49	26	16	16,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	10:00	148,5	1485:00:00	1485:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DSIN)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°199	DSIN 1		STIPS	DATACENTE R	6H/13H45 ou 13H15/21H	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	22	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:45	207	1604:15:00	1607:00:00	1607:00:00
N°200	DSIN 2		STIPS	Mission tramway	8H10/16h0 0 ou 9h10/17h0 0	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	10,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:05	218,5	1547:42:30	1550:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DVD)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours ouvrés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°201	DVD 1		DVD	SPV	Centre de maintenance et approvisionnement/subdivision horodateurs	7h30/11h39 – 12h24/16h14 (15h14 le jeudi) ; 7h45/16h29 (15h29 le vendredi) pour les horodateurs	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	202,5	1576:07:30	1580:00:00	1607:00:00
N°202	DVD 2		DVD	Mission tramway	AM	7h45/12h06 – 12h45/16h12 ou 16h30 le vendredi. Nuit : 20h20/5h	3	Travail au moins 20 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	10,5	1	25	2	39 min hors temps de travail	07:50	194,5	1523:35:00	1525:00:00	1607:00:00
N°203	DVD 3	2-52-745	DVD	SVP LEMVP	AT et ATP	7h30/16h	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:45	199,5	1546:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°204	DVD 4		DVD	SPV SSOA	AM et ASE	Entre 7h30 et 16h45 (12h le vendredi). La nuit : 21h/6h	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	34	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:42	195	1501:30:00	1505:00:00	1607:00:00
N°205	DVD 5		DVD	SD	Fourrières	8h30/17h10 (16h35 le vendredi)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	52 min hors temps de travail	07:41	201,5	1548:11:30	1550:00:00	1607:00:00
N°206	DVD 6		DVD	SD	Fourrières 24	6h11/14h48 ou 14h12-22h49 ; 7h41/16h23 ou 12h17-20h54	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	5 jours de travail suivis de 3 jours non travaillés	35	16	5	21,5	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	08:37	174,5	1503:36:30	1505:00:00	1607:00:00
N°207	DVD 7		DVD	SD	Fourrières n	22h45/6h44	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	8 semaines (56 jours)	5 jours de travail suivis de 3 jours non travaillés	35	16	5	21	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	08:29	175	1484:35:00	1485:00:00	1607:00:00
N°208	DVD 8		DVD	Délégation aux territoires	SMEP brigade spécialisée	7h/12h-13h/16h22. Nuits: 20h45-5h	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	49,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	08:22	179,5	1501:49:00	1505:00:00	1607:00:00
N°209	DVD 9		DVD	PC Lutèce	Pupitreurs	6h30-14h56 ou 14h34 - 22h	4	travail en roulement du lundi au dimanche	9 semaines (63 jours)	Pas de semaine type	43	18	2	27,5	1	25	2	40 min hors temps de travail	07:27	201,5	1501:10:30	1505:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DVD)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion	
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours ouvrés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°210	DVD 10		DVD	PC Lutèce	hier de compt	7h30/11h25-12h06/16h01 (7h30-11h30 le vendredi)	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	41 min hors temps de travail	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°211	DVD 11		DVD	Service du déplacement	Service du stationnement concédé	8h/16h24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:39	202,5	1549:07:30	1550:00:00	1607:00:00
N°212	DVD 12		DVD	Inspection générale des carrières	Brigade de surveillance, AT, ASE	7h15/12h06-13h/16h30 (7h15-12h16 le vendredi)	3	travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	31	1	25	2	54 min hors temps de travail	07:41	198	1521:18:00	1525:00:00	1607:00:00
N°213	DVD 13		DVD	Inspection générale des carrières	Surveillants de travaux	7h40/11h39-12h24/16h18	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°214	DVD 14		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Canals ouvriers	7h45/12h-12h45/16h30 (15h55 le vendredi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	29	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	200	1576:40:00	1580:00:00	1607:00:00
N°215	DVD 15		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Bureaux, magasins, ateliers	7h50/12h-12h45/16h30 (15h45 le vendredi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	203	1576:38:00	1580:00:00	1607:00:00
N°216	DVD 16		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Equipe travail	7h45-12h / 12h45-17h20	0		1 semaine	travail 4 jours dans la semaine	4	2	1	3	1	25	2	45 min hors temps de travail	08:50	182	1607:40:00	1607:00:00	1607:00:00
N°217	DVD 17 et 18		DVD	Canaux Ourcq Touristique	roulement 2*	5h50/13h03 ou 12h45/19h58	4	travail en roulement du lundi au dimanche	9 semaines (63 jours)	6 jours de travail suivis de 3 jours de repos	43	18	2	4	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:13	208	1501:04:00	1505:00:00	1607:00:00
N°218	DVD 19		DVD	Service des canaux	roulement 3*8 éc	Alternative 5h45/13h30 ; 13h05/20h50 ; 20h25/6h10. Jours de "volant" : 7h45/12h10-12h45/16h45	6	travail en 3*8	18 semaines (126 jours)	séquences de 3 jours de travail suivis de 1 à 5 repos	72	26	18	4	1	25	2	Incluse dans le temps de travail sauf semaines volantes	08:25	173	1456:05:00	1460:00:00	1607:00:00
N°219	DVD 20		DVD	Service des canaux	CCGG - exploitation magasin	7h45-12h/12h45-16h30 (16h le jeudi, 15h50 le vendredi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	203	1576:38:00	1580:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DVD)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	ornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail				Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion	
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours ouverts	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires											JRTT intégrés
N°220	DVD 21		DVD	Service des canaux	CCGG - Encadrement éclusiers	prise de service à 7h45 ; fin de service à 16h30 au plus tard	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	2 semaines	travail du lundi au samedi puis du mardi au vendredi la semaine suivante	10	4	0	26	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	203	1576:38:00	1580:00:00	1607:00:00
N°221	DVD 22		DVD	Service des canaux	usiers "volant"	8h/12h-12h45/15h55	4	travail en roulement du lundi au dimanche	9 semaines (63 jours)	6 jours de travail suivis de 3 jours de repos	43	18	2	4,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:10	209,5	1501:25:00	1505:00:00	1607:00:00
N°222	DVD 23 et 24		DVD	STBP	Surveillants de travaux et maintenance tunnel	7h24 à 16h30 (11h30 le vendredi) nuit travaillée	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:21	204,5	1503:04:30	1505:00:00	1607:00:00
N°223	DVD 25		DVD	STBP	Atelier de maintenance RDC	Entre 7h30 et 16h02 du Lundi au Mercredi. 7h30-10h le jeudi. Nuit du jeudi au vendredi 22h-7h.	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:25	202,5	1501:52:30	1505:00:00	1607:00:00
N°224	DVD 26		DVD	STBP	3*8 en continu	Alternative 6h30/14h45 ; 14h30/22h45 ; 22h30/6h45	6	travail en 3*8	12 semaines	Travail en roulement sur tous les jours de la semaine	49	24	11	5,5	1	25	1	30 minutes incluses dans le temps de travail	08:15	176,5	1456:07:30	1460:00:00	1607:00:00
N°225	DVD 27		DVD	STBP	AMIR	7H30 - 16H03 (15H33 le vendredi)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	46	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:27	183	1546:21:00	1550:00:00	1607:00:00
N°226	DVD 28		DVD	Délégation aux territoires	STV	7h45/11h39-12h24/16h23	2		1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	32,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	196,5	1549:04:30	1550:00:00	1607:00:00
N°227	DVD 29		DVD	Délégation aux territoires	MEP Brigade	6h/13h40	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	27	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	07:40	202	1548:40:00	1550:00:00	1607:00:00
N°228	DVD 30		DVD	Délégation aux territoires	SMEP Brigade centre ouest nord releveurs	7h30/12h-13h/16h10	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	27	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:40	202	1548:40:00	1550:00:00	1607:00:00